

Bonjour,

Suite à votre courrier du 19 avril, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessus les informations demandées :

- Dimensions du bassin : 7 x 5 x 1.5 m
- Prévention des incidences sur la flore et la faune : les incidences seront minimales étant donné que le bassin sera implanté dans une zone rase sans végétation particulière et pas d'habitats connus. Pour prévenir toute incidence, il est prévu de recouvrir le bassin de manière à éviter tout risque de chute de la faune sauvage environnante.
- Gestion des déblais : épandage sur place de la terre, sachant que le bassin ne sera que partiellement enterré. Nous estimons 10m³ de terre facilement répartie autour du lieu d'excavation.
- Prévention du risque de pollution de la nappe : la culture d'oliviers est une culture biologique certifiée par Écocert dont le certificat est en pièce jointe. Il n'y aura donc aucun intrant présentant un risque de pollution qui ne soit compatible avec les normes de l'agriculture biologique.

Je reste à votre disposition pour toute question additionnelle.

Cordialement
Pascal Coggia